



**BIOSECURITE**

GDSA GRAND EST

# LA VISITE SANITAIRE DU RUCHER

La visite sanitaire du rucher vise à évaluer l'état sanitaire des colonies et à programmer au mieux les futures interventions. Elle s'impose à minima deux fois par an : au printemps et en fin de saison, avant la mise en hivernage. Si toute intervention perturbe la colonie dans son fonctionnement : température, hydrométrie, organisation du nid à couvain... les bénéfices sont supérieurs aux perturbations engendrées par la visite.



## 1 DÉROULÉ D'UNE VISITE SANITAIRE AU RUCHER

### Évaluation physique des ruches

**Présence de déjection sur les ruches et autour des entrées**

Dysenterie

Nosémore

**Dommages physiques**

Prédation

Vandalisme

### Évaluation de l'activité autour des ruches

**Activité à l'entrée de la ruche**

Faible

Intense

**Nombreuses abeilles mortes ou trainantes**

Maladies

Intoxication

Pillage

**Agressivité anormale**

absence de reine

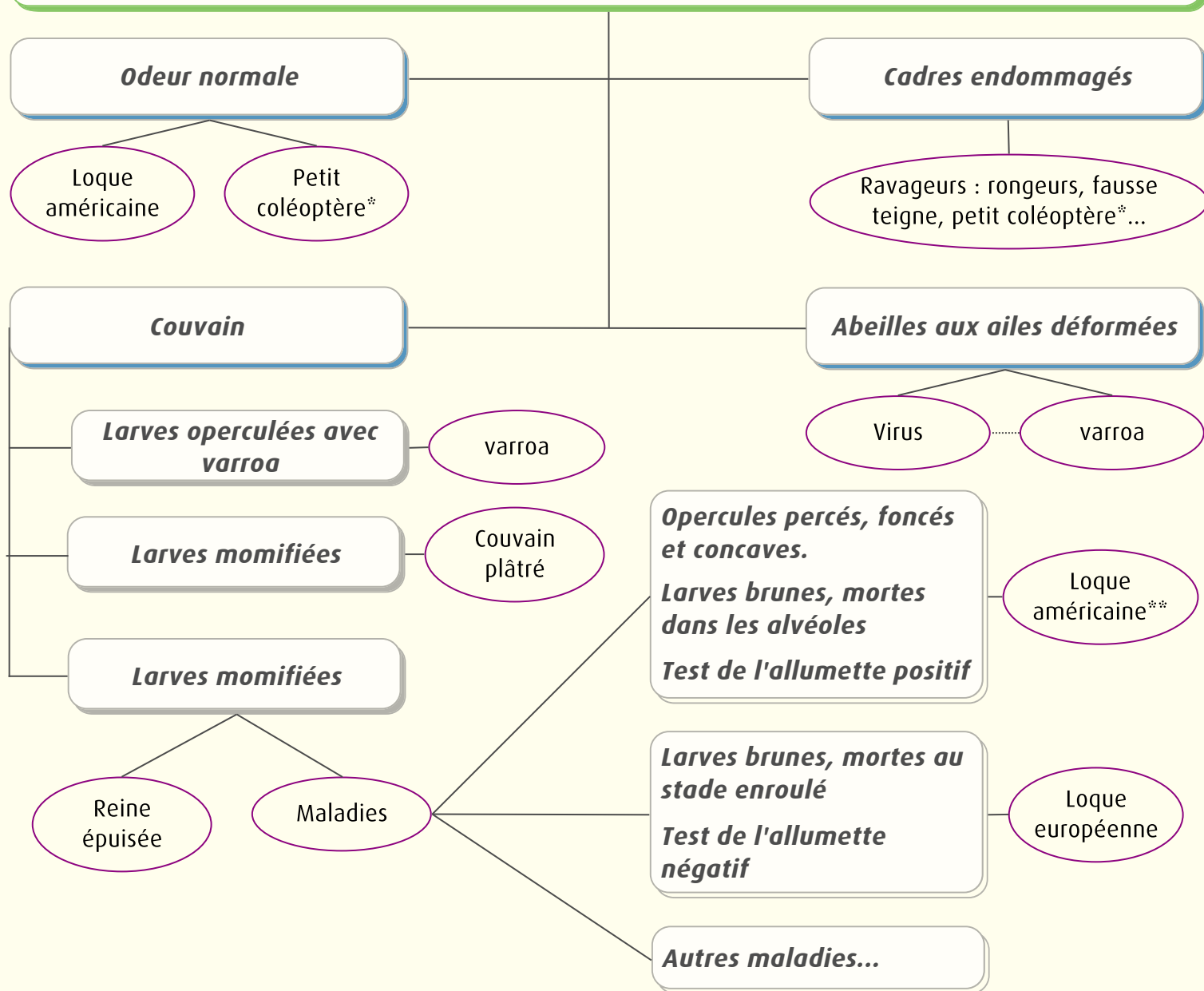
Prédateur

### Inspection complète et ouverture des ruches

## Ouverture des ruches



L'ouverture des ruches doit se faire de la plus forte à la plus faible, selon le principe de la marche en avant. Cela permet de limiter les risques de transmission de maladie.



En cas de doute sur la santé de vos colonies et la marche à suivre, contactez votre vétérinaire ou votre GDSA.

\* La petite coléoptère des ruches n'est pas encore présent en France. Si vous suspectez sa présence, avertissez votre vétérinaire ou votre GDSA. Des mesures seront prises pour limiter sa propagation.

\*\* La loque européenne est une maladie à déclaration obligatoire. En cas de suspicion, avertissez votre vétérinaire ou votre GDSA. Des mesures seront prises pour limiter sa propagation.